

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 15 décembre à dix-huit heures, les représentants communaux de la **Communauté de Communes du Pays Neufchâtelais** se sont réunis à la Salle polyvalente de Lucy, sous la présidence de Monsieur Dany MINEL.

PRESENTS :

Commune d'AUVILLIERS : Jean-Marie DESTOOP; Commune de BOUELLES : Gilles COBERT, Achille LENORMAND ; Commune de CALLENGEVILLE : Philippe PELTIER, Jean MICHEL ; Commune d'ESCLAVELLES : André VIEUXBLED, Denis GUEVILLE ; Commune de FESQUES : Guy LUCAS ; Commune de FLAMETS FRETILS : Jean MINEL, Michel BAJARD ; Commune de FRESLES : Patrick LEVEQUE, Sylvain LEVON ; Commune de GRAVAL : Laurence DESREUMAUX, Xavier BOURGUIGNON ; Commune de LUCY : Christophe VIEUXBLED, Laurent LERMECHAIN ; Commune de MASSY : Didier DUCLOS, André DELMAS ; Commune de MENONVAL : Michel DEHEDIN, Gérard BONNET DE VALLEVILLE ; Commune de MESNIERES EN BRAY : Dany MINEL, Brigitte CAUVET ; Commune de MORTEMER : Daniel VAN HULLE, Hervé LEFEBVRE ; Commune de NESLE HODENG : Christian PORTIER, Claude GALLAIS ; Commune de NEUFCHATEL EN BRAY : Xavier LEFRANCOIS, Bernard DUVAL, Gilbert BEUZELIN, Arlette DUPUIS, Raymonde LE JUEZ; Commune de NEUVILLE-FERRIERES : Gérard THULLIEZ, Hervé GUERARD ; Commune de QUIEVRECOURT : Philippe CHEMIN ; Commune de ST GERMAIN SUR EAULNE : Yves CREVEL, Caroline VERHAEGEN ; Commune de ST MARTIN L'HORTIER : Manuel BEAUVAL, Franck LEROUX ; Commune de ST SAIRE : Willy LAMULLE, Maryse DUVAL ; Commune de STE BEUVE EN RIVIERE : Claude AUGUSTE ; Commune de VATIERVILLE : Daniel BENARD, Micheline HEUDE.

EXCUSES :

Commune d'AUVILLIERS : Frédérique HENRIET donne pouvoir à Monsieur DESTOOP Jean-Marie ; Commune de BULLY : Hervé KROPFELD, Gérard GROMARD ; Commune de FESQUES : Antoine COCAGNE ; Commune de NEUFCHATEL EN BRAY : Danièle VARLET ; Commune de QUIEVRECOURT : Michel DROUET ; Commune de STE BEUVE EN RIVIERE : Jean-Yves ANSELIN

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 50

DELEGUES PRESENTS : 43

DELEGUES VOTANTS : 44

Rappel de l'ordre du jour :

- Choix de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la construction d'une piscine intercommunale
- Schéma de mutualisation
- Questions diverses

Monsieur le Président félicite Monsieur Lefrançois pour son élection en tant que Conseiller régional. Il l'invite à défendre les projets de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelais auprès de cette institution. Ce dernier remercie Monsieur le Président pour cette intervention et annonce qu'il portera l'étendard brayon dans la grande Normandie et défendra effectivement les projets du Pays Neufchâtelais.

Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe VIEUXBLED, maire de Lucy de mettre à disposition la salle polyvalente pour ce Conseil Communautaire.

✓ Intervenant extérieur

Par courrier du 7 décembre 2015, les intervenants extérieurs du CDAD ont décliné l'invitation, au motif qu'ils privilégiaient les zones où les dossiers étaient les plus engagés.

Le rayonnement du service de Point d'Accès au Droit étant bien au-delà des limites de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelais, cette question sera à nouveau évoquée, le cas échéant, dans la nouvelle Communauté de Communes.

✓ Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 novembre 2015

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité, par les membres du Conseil Communautaire.

✓ Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'une piscine intercommunale

Nous avons reçu 7 candidatures. L'analyse de ces candidatures est complexe, il vous en est proposé une présentation rapide.

La procédure de consultation est une procédure en mode adapté. L'analyse définitive se fera par les membres de la en commission chargée de l'examen à laquelle nous inviterons le VP chargé de la qualité de la vie et le maire de Neufchâtel en Bray.

Concernant le changement de site, l'étude du bureau Espélia, toujours pas finalisée. Le travail rendu de ce bureau d'étude n'est pas du tout à la hauteur et ne permet pas aux élus de se positionner sur un changement de site.

Toutefois, nous avons prévu dans la consultation d'AMO, une mission sur ce sujet qui devrait nous permettre de statuer définitivement avec la ville de Neufchâtel en Bray sur cette question.

Tableau des candidatures

	Noms et lieux des bureaux d'étude du groupement (nom du mandataire en 1 ^{er})	
1	AEMCO (Evreux) – NOGA (Elancourt) – PRISME (Bois-Guillaume – Cabinet SRLT (Paris)	Dossier complet
2	SEMAD (Dieppe) – Cabient Rizzi (Deville les R) – Echos (Deville les R) – SCET (Paris)	Dossier complet
3	CICLOP (Val de Reuil) – ISC (Saint Germain en Laye)	Dossier complet
4	ULTREYA (Yvetot) – OCEADE (Rouen)	Dossier complet
5	H2O (Malakoff) – Chamming's Avocats (Bordeaux)	Dossier complet
6	D2X (Paris) – Cabinet AXONE (Lyon)	Dossier complet
7	SAMOP (Fontenay sous Bois)	Dossier complet

L'analyse sera terminée pour le vendredi 18 décembre, les membres du Conseil Communautaire proposent que la commission chargée de l'examen des candidatures reçoive 2 ou 3 candidats pour une audition début janvier, afin de choisir le meilleur.

✓ Schéma de mutualisation

La loi NOTRe a énoncé les modalités de mise en place du schéma de mutualisation. La création de ce schéma ne conditionne, pour l'instant, aucune condition d'attribution de DGF ou dotations.

Le document édité par les services de la Communauté de Communes (ci-joint) a été transmis à toutes les communes début octobre pour délibération.

Ce schéma, qui s'est étoffé au fil du temps, décrit les actions que nous menons ensemble.

Le schéma de mutualisation d'abord approuvé par le bureau a été transmis au communes pour délibération (11 ont délibéré favorablement, 0 contre et 12 n'ont pas délibéré ou n'ont pas transmis leur délibération).

Il convient, aujourd'hui, que la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois délibère à son tour.

Dans le cadre de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Les membres du Conseil Communautaire adoptent à l'unanimité, le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois.

✓ Avancement des dossiers

Très Haut Débit pour Tous

Seine Maritime Numérique a dû modifier son projet afin d'être éligible aux subventions de l'Etat, notamment l'utilisation des réseaux existants (ex : réseau le long des autoroutes).

Aussi, sur notre secteur, un accord de location longue durée a été trouvé avec la SANEF afin d'utiliser le réseau de fibre optique de l'autoroute, ce qui diminuera fortement les travaux de génie civil.

Ce nouveau schéma n'aura pas d'impact sur le développement de fibre optique sur les cibles à atteindre à l'horizon 2019.

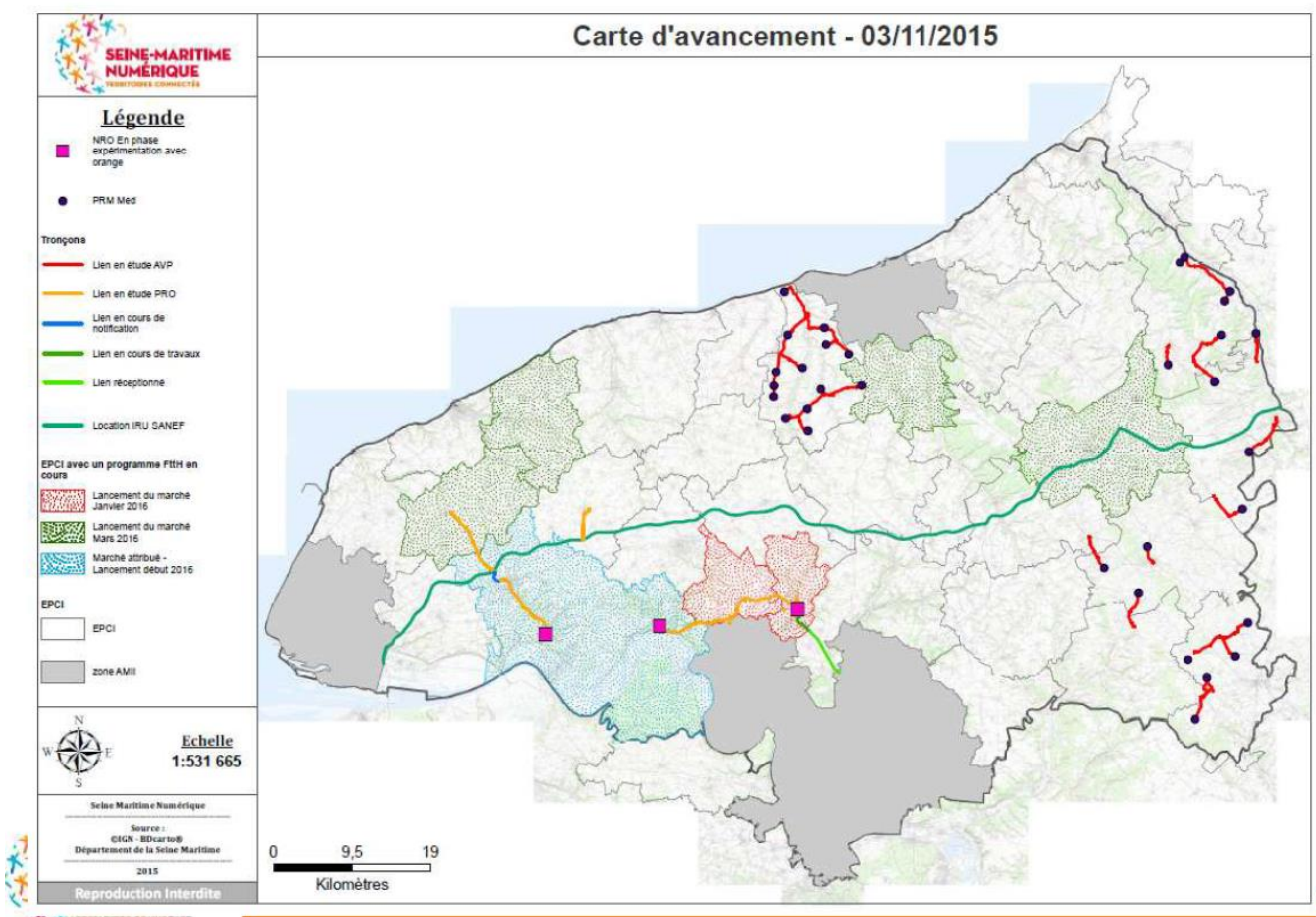
Plusieurs attributions de marchés ont eu lieu cet été, et le lancement des consultations restreintes pour les autres maîtrises d'œuvre auront lieu à partir de décembre 2015, au cours du 2^{ème} trimestre 2016 pour le Pays Neufchâtelois.

Le planning de déploiement FTTH (fibre optique jusqu'à chaque domicile) est maintenu en 2018 et 2019 sur le Pays Neufchâtelois.

Monsieur Delmas et Sophie Montreuil ont assisté à la dernière réunion de commission réseau du 26 novembre 2015 durant laquelle ont été présentés les avancements du dossier. Nous avons, à cette occasion, demandé une intervention de Seine Maritime Numérique, lors du prochain Conseil Communautaire (janvier 2016).

Il est rappelé que les établissements de santé, de formation et les parcs d'activités économiques devraient être les cibles prioritaires de cette desserte.

Carte d'avancement (source SMN) à titre de document de travail



Parc d'Activités des Hayons

2 contacts en réflexion :

⇒ Litières pour animaux et paillage pour jardins : rencontre avec le porteur de projet : 1^{ère} semaine de janvier

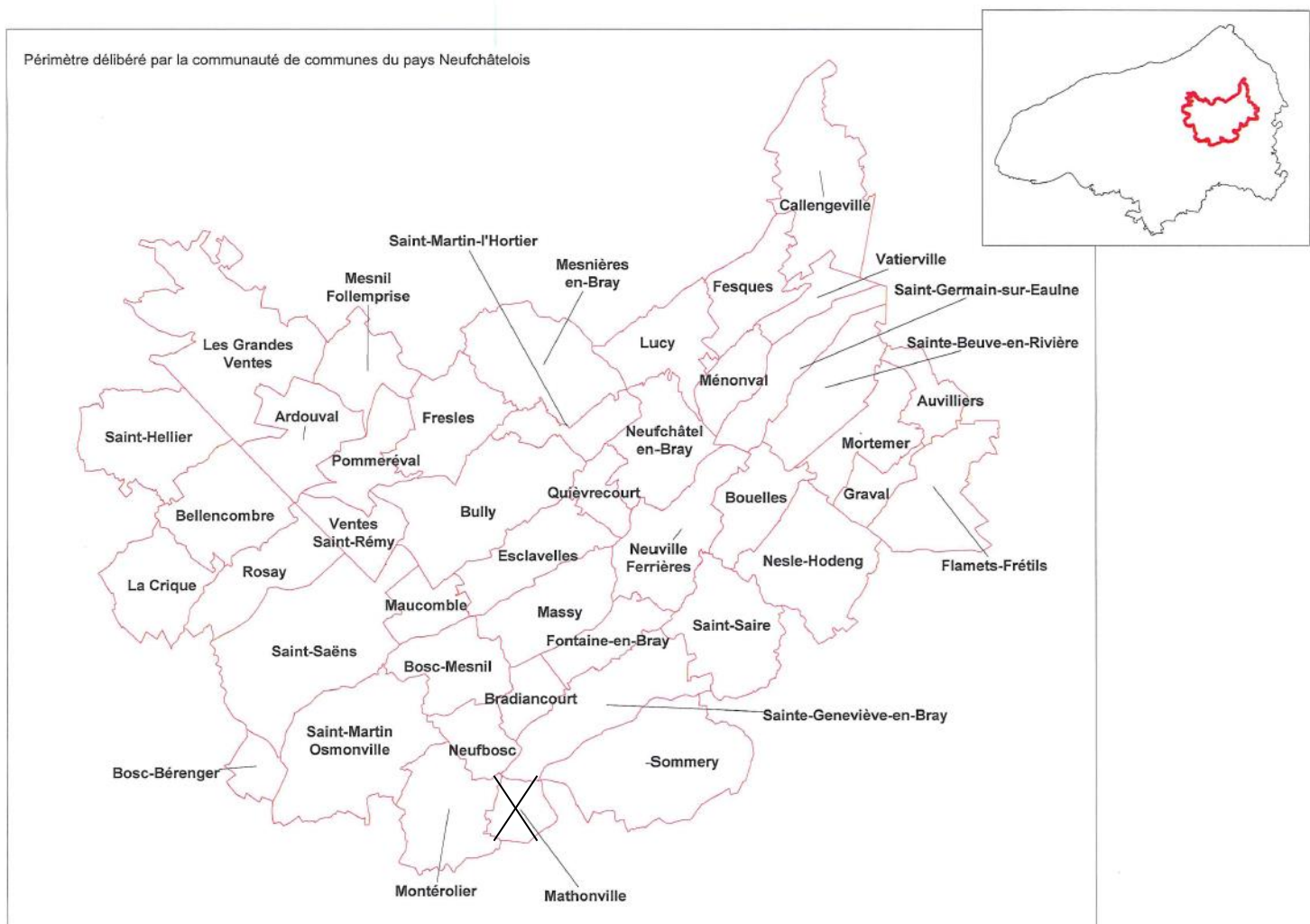
Bureaux commerciaux de la société
Service Commercial et logistique des sites internet
Entrepôt et stockage des produits en petits conditionnements
Boxes à chevaux pour formation du personnel et démonstration des litières industrielles pour chevaux que nous commercialisons dans toute la France
Centre technique d'essais de la société pour les litières et produits pour chevaux et aussi pour le paillage naturel des jardins
Manège fermé et 100% indoor pour travailler les chevaux du centre technique d'essais et du centre de formation de la société
Organisation de manifestations et journées portes ouvertes pour promouvoir et valoriser nos produits
Intérêt pour la parcelle n°4 (25 000 m²) ; bâtiments de 5 500 à 6 000m²
15 à 20 salariés permanents à terme.

⇒ Collecte de céréales : en termes de création d'emploi : 6 saisonniers en juillet/août
Peut-être un projet de bâtiment « engrais » si le site fonctionne bien : 1 mi-temps à l'année.

Les élus attirent l'attention sur l'importance du nombre d'emplois par surface.

Fusion des Communautés de Communes

Suite au Conseil Communautaire tenu à Bouelles, le 19 novembre dernier, le principe de respecter le choix de la Communauté de Communes de Londinières et des communes a été retenu à l'unanimité.
Après avoir recueilli l'avis des différentes collectivités concernées, la carte suivante a été établie.



Liste des communes :

Communautés de Communes d'origine	Communes
Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois	Auvilliers
	Bouelles
	Bully
	Callengeville
	Esclavelles
	Fesques
	Flamets-Frétils
	Fresles
	Graval
	Lucy
	Massy
	Ménonval
	Mesnières-en-Bray
	Mortemer
	Nesle-Hodeng
	Neufchâtel-en-Bray
	Neuville-Ferrières
	Quièvecourt
	Saint-Germain-sur-Eaulne
	Saint-Martin-l'Hortier
Saint-Saire	
Sainte-Beuve-en-Rivière	
Vatierville	
Communauté de Communes de Bosc d'Eawy	Ardouval
	Bellencombres
	La Crique
	Les Grandes-Ventes
	Mesnil-Follemprie
	Pommeréval
	Rosay
	Saint-Hellier
Communauté de Communes de Saint Saëns – Porte de Bray	Bosc-Bérenger
	Bosc-Mesnil
	Bradiancourt
	Fontaine en Bray
	Maucombe
	Montérolier
	Neufbosc
	Sainte Geneviève en Bray
	Saint Martin Osmonville
	Saint-Saëns
	Sommery
	les-Ventes-Saint-Rémy

44 communes pour 24 187 habitants.

Pour information, outre la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, les Communautés de Communes de Londinières et de Bosc d'Eawy ont délibéré en ce sens.

La Communauté de Communes de Saint Saëns – Porte de Bray a délibéré pour le schéma du Préfet (16 pour, 12 contre, 1 abstention).

Les communes de Bosc le Hard, Bracquetuit, Cropus, Cressy, Beaumont le Hareng, Cottévrard Grigneuseville (Communauté de Communes de Bosc d'Eawy) et Critot, Rocquemont (Communauté de Communes de Saint Saëns – Porte de Bray) ont délibéré sur leur attachement à d'autres intercommunalités.

Nous avons été avertis par la commune de Mathonville que celle-ci avait également fait le choix de partir de la Communauté de Communes de Saint Saëns – Porte de Bray, le tableau ci-dessus a donc été modifié en conséquence et transmis à l'ensemble des membres de la CDCI.

Il est fait remarquer qu'il semble étrange qu'aucune commune n'ait fait le choix de rejoindre la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois. C'est un fait, mais aucune commune n'a fait le choix d'en sortir, et c'est le plus important.

Elaboration de l'Ad'AP (dossier de la Communauté de Communes)

Le groupement de commandes a attribué le marché d'élaboration de l'Ad'AP à l'entreprise CITAE. Les notifications pour l'ensemble des membres du groupement ont été adressées à l'entreprise.

Pour la Communauté de Communes, le montant de la prestation est de 1 625 € HT.
La réunion de lancement pour la Communauté de Communes a eu lieu le 10 décembre.
La phase 1 (état des lieux) se déroulera en janvier 2016.

Monsieur le Président rappelle que chaque commune gère son marché avec CITAE en direct mais si elles en ressentent le besoin, elles peuvent contacter les services de la Communauté de Communes.

L'Ad'AP de la Communauté de Communes portera sur les locaux du siège administratif, la déchetterie et la Maison de Santé.

Concernant les 2 premiers sites, il conviendra de réaliser 2 prélèvements sur dépenses imprévues (2 x 660 € TTC) et de les affecter pour l'un, à la section administration générale et pour l'autre, à la déchetterie.

En revanche, sur le budget annexe de la Maison de Santé, il est nécessaire d'effectuer une décision budgétaire modificative.

Afin de mener à bien l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, les élus du Conseil Communautaire décident à l'unanimité, le prélèvement de la somme de 600 € du compte 2313-01 vers le compte 2031-01, sur le budget annexe de la Maison de Santé.

Travaux d'aménagement de l'Office de Tourisme

Montant prévisionnel des travaux : aménagement : 47 350 € HT + accessibilité : 18 000 € HT (avec le concours de la Ville de Neufchâtel en Bray à 50%)

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet d'Architecture Camille Caux.

Des demandes de subvention ont été adressées à la DETR et au Département de Seine-Maritime. La DETR a été attribuée le 1^{er} juillet 2015 (15 900 €). Le Département devait statuer d'abord en novembre 2015, puis en décembre 2015 et nous a finalement informés d'un nouveau report en raison de la fusion des intercommunalités « dans l'attente de la désignation des Offices de Tourisme intercommunaux, tels que prévus par la loi NOTRe ».

La déclaration de travaux a été déposée le 1^{er} juin 2015. L'accessibilité au local a été revue à la demande de la commission d'accessibilité. Nous sommes dans l'attente de sa validation par l'ABF.

Monsieur le Président a la volonté que l'Office de Tourisme reste à Neufchâtel en Bray, sa situation étant idéale et précise que les travaux ne seront pas engagés avant la finalisation du plan de financement.

Aménagement des étages du siège administratif de la Communauté de Communes

Montant prévisionnel des travaux : 120 600 € HT

Une subvention a été sollicitée auprès de la DETR (attribuée le 1^{er} juillet 2015 : 26 197 €). Pour rappel, le Département a attribué 105 000 € en 2014, au titre du CPS (acquisition + travaux). Les dépenses réalisées nous ont permis de présenter le dossier de versement de subvention, auprès du Département, celle-ci nous sera versée sur 3 ans.

Une demande de permis de construire est indispensable en raison du changement d'usage des locaux.

La maîtrise d'œuvre est confiée à G. Maruitte.

Les travaux devraient avoir lieu courant 2016.

Il est fait remarquer qu'après la fusion, nous ne savons pas si nos locaux seront encore utiles. Monsieur le Président rappelle que ces locaux ont justement été achetés en vue de l'augmentation des compétences de la Communauté de Communes et plus généralement de la fusion. Toutes les Communautés de Communes concernées par la fusion ne sont pas propriétaires de leurs bâtiments et dans tous les cas, il sera nécessaire de délocaliser certains services sur l'ensemble du nouveau territoire et ne pas tout centraliser à Neufchâtel en Bray.

Concernant l'aménagement des étages du siège administratif de la Communauté de Communes, pour définir et établir le permis de construire, il convient de procéder à la modification budgétaire suivante :

- Prélèvement de la somme de 15 000 € du compte 2313 vers le compte 2181-033.

Afin de lancer la mission de maîtrise d'œuvre l'aménagement des étages du siège administratif de la Communauté de Communes, les élus du Conseil Communautaire décident à l'unanimité, le prélèvement de la somme de 15 000 € du compte 2313 vers le compte 2181-033.

Extension de la Maison de Santé du Pays Neufchâtelois

Prix d'acquisition : 340 000 € + frais d'acquisition

La vente des logements a été confiée à Maître Lessard. La signature du compromis de vente a eu lieu le 22 décembre.

Par cette acquisition, il s'agit d'élargir l'offre de soins proposée au sein de la Maison de Santé et d'améliorer la circulation, le stationnement des véhicules, sur le site.

Nous avons rencontré les professionnels suivants :

- * CLIC-MAIA : auraient besoin de 75 m² environ ; pressés par le Département qui souhaite le regroupement physique de leurs services le plus rapidement possible.
- * Ophtalmologistes : 4 à 5 médecins de la clinique Saint Hilaire se relaieraient chaque jour de la semaine pour des consultations. Ils auraient besoin de 75 à 85 m².
- * Hospitalisation à domicile du Cèdre : (rendez-vous téléphonique) une antenne à Neufchâtel en Bray pourrait être envisagée mais il est trop tôt pour se positionner.
- * Psychologue et art-thérapeute : ils seraient intéressés par les locaux que le CLIC libèrerait.
- * Ostéopathe : pourrait être intéressé par 30 m² environ ; il souhaite être informé des premières réunions avec le maître d'œuvre pour se positionner.

Il existe d'autres contacts mais qui sont moins fermes. Il est rappelé que tous ces contacts sont en accord avec l'hôpital et les occupants de la Maison de Santé du Pays Neufchâtelois.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de créer un véritable pôle Santé à Neufchâtel en Bray.

Le Centre Hospitalier a donné son congé au locataire du 2, route d'Aumale pour le 29 février 2016 (un accompagnement de la Communauté de Communes existe pour leur permettre de trouver un nouveau logement). Pour ce bâtiment, les travaux pourraient commencer au printemps 2016. Quant au deuxième bâtiment, il fera l'objet d'un aménagement ultérieur.

Des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs sont à prévoir.

La rédaction du cahier des charges pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre est en cours. La mise en location des locaux du 1^{er} bâtiment pourrait être envisagée fin 2016.

La Région Haute Normandie a lancé un appel à projets pour développer l'offre de services de proximité au bénéfice de la population rurale, au titre de la programmation FEADER 2014-2020. Nous étudions actuellement la possibilité de présenter un dossier dans ce cadre.

La consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre est en cours de rédaction. Toutefois, afin de pouvoir attribuer le marché pour commencer les travaux d'aménagement des locaux et des espaces extérieurs (voirie d'accès et stationnement) au plus tôt, il convient de procéder à la modification budgétaire suivante :

- Prélèvement de la somme de 50 000 € du compte 21318-011 vers le compte 2181-01.

Afin de lancer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Maison de Santé, les élus du Conseil Communautaire décident à l'unanimité, le prélèvement de la somme de 50 000 € du compte 21318-011 vers le compte 2181-01, sur le budget annexe de la Maison de Santé.

Déchetterie :

Travaux d'aménagement - le dossier de demande de subvention est toujours sans réponse du Département. Monsieur le Président précise que les agents de la déchetterie souhaiteraient être associés pour donner leur sentiment sur le projet.

En tout état de cause, aucuns travaux ne seront engagés sans l'attribution de subvention

Camion de collecte des déchets ménagers 26T : Livraison prévue fin janvier 2016.

Amortissements

Afin de finaliser le règlement des amortissements 2015, les élus du Conseil Communautaire décident à l'unanimité, de procéder à la modification budgétaire suivante :

- Prélèvement de la somme de 90 € du compte 022 (dépenses imprévues fonctionnement) vers le compte 6811, chapitre 042 (dotations aux amortissements).

✓ Questions diverses

Représentation de la Communauté de Communes au sein des conseils d'administration (Collège, Centre hospitalier, ...)

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, qu'en l'absence du titulaire d'un conseil d'administration, c'est Monsieur le Président qui représente la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois.

Motion Incendie

MM Revet et Marie ainsi que Mme Morin-Desailly ont accusé réception de notre motion.

La réponse apportée pour le moment est que le règlement est en cours mais les distances ne devraient pas être augmentées. Cependant, les volumes des réserves devraient être diminués de 120 m³ à 60 m³.

La réponse définitive ne devrait pas être connue avant mars 2017.

Prochain Conseil Communautaire et galette

Il est décidé que la galette de la Communauté de Communes aura lieu à Vatierville et le prochain Conseil Communautaire à Fresles.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19H30.